

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mars 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est jointe.

* * *

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer, dans les deux langues officielles, le Rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1989.

M. le Président: Déclarations de ministres.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je crois savoir que, aujourd'hui, le ministre de l'Environnement doit faire une déclaration très importante au nom du gouvernement. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il expliquer pourquoi le ministre n'est pas

présent à la Chambre, dans la capitale nationale, pour faire cette déclaration?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je regrette de ne pas avoir les données ici avec moi, mais le député reconnaîtra que le gouvernement actuel s'est servi de la tribune de la Chambre des communes et s'est prévalu des dispositions du Règlement relatives aux déclarations de ministres, sur des questions de grande importance, plus souvent que les gouvernements précédents.

Je souhaite, avec le député, qu'on se serve plus souvent de la tribune de la Chambre des communes à ces fins, et j'encourage mes collègues à le faire. En fait, le gouvernement actuel fait mieux que les autres à cet égard. Je dirais que cela, en plus d'autres changements touchant les travaux de la Chambre, dans le déroulement de la période des questions et ainsi de suite, contribuerait énormément à redonner à la Chambre sa fonction de plus haut tribunal du pays.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je dois dire au gouvernement que nous trouvons tout à fait inacceptable qu'un document aussi important est en train d'être rendu public, à l'hôtel Bonaventure, à Montréal, à 11 heures ce matin. La Chambre est en session. Ce document est un document important traitant d'une question de l'environnement. C'est une politique que nous attendons depuis longtemps, qui a été promise par le gouvernement. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement traite la Chambre avec si peu de considération. . .

M. Boudria: Avec dédain.

M. Gauthier: . . . même avec dédain, comme le dit mon ami de Glengarry—Prescott—Russell, en ne voulant pas venir ici, devant les députés, partager avec nous les objectifs de ce gouvernement en matière d'environnement.

Monsieur le Président, je suis aussi très choqué que le *briefing* des notes et les commentaires du ministre ont été donnés à d'autres personnes avant d'être donnés aux critiques de l'opposition officielle. Et cela, monsieur le Président, je pense que c'est totalement inacceptable. On ne joue pas franc-jeu avec le gouvernement actuellement, on ne jouera pas franc-jeu avec le gouvernement s'il continue à faire des farces plates comme celle-là. Il faut que les ministres comprennent que les critiques de l'opposition officielle ont le droit, autant que les amis du